

ART.

Locateur. —Ses obligations et ses droits	1612 et s., 1644
Privilège du locateur.....	1994, § 8, 2005
—V. <i>Louage</i>	
Lois. —Leur promulgation.....	1 et s.
Leur distribution.....	4 et 5
Leur effet et leur application.....	6 et 7
Leur interprétation.....	8 et s.
Louage. —Dispositions générales.....	1600 et s.
<i>Louage des choses :</i>	
Dispositions générales.....	1605 et s.
Obligations et droits du locateur.....	1612 et s.
Obligations et droits du locataire.....	1626 et s.
Bail de maisons.....	1642 et s.
Bail de terres.....	1646 et s.
Comment se termine le louage des choses.....	1655 et s.
<i>Louage d'ouvrage :</i>	
Dispositions générales.....	1666
Louage des ouvriers, domestiques et autres.....	1667 et s.
Voituriers.....	1672 et s.
Ouvrage par devis et marchés.....	1683 et s.
V. <i>Architectes, Constructeurs.</i>	
Paiement des ouvriers.....	1697a et s.
<i>Bail à cheptel</i>	1603, 1698 et s.
—V. <i>Bail, Loyer, Ouvrage, Ouvriers, Serviteurs, Gages</i>	
Loyer. —Fruit civil.....	449
Le locataire doit le payer.....	1626
La quittance anticipée de plus d'un an doit être enregistrée	2120
Privilège pour.....	1619 et s., 1994, § 8, 2005
Prescription de cinq ans.....	2250
—V. <i>Louage.</i>	

M.

Maître. —Serment du maître quant à l'engagement des domestiques	1669
De bâtiment ; droits et obligations.....	2389 et s., 2408, 2411, 2418, 2420, 2423 et s., 2446 et s., 2465, 2466.
Majorité. —Quand elle est atteinte	246, 324